

Compte rendu du Conseil Municipal Du vendredi 7 décembre 2012

Présents : Alain JAFFARD, Cathy BLACLARD, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Albert DOUCHY, Maurice PLAGNES, Stephan MAURIN,

Invités : Sophie PANTEL

Excusés : Maryse BRES, Yves-Elie LAURENT, Delphine DESNAUD, Rachel CAYRAC,

Secrétaire de séance : Alain JAFFARD

- Le compte rendu du Conseil Municipal du 2 novembre est approuvé.

- **Journal Municipal**

Le point est fait sur le sommaire du journal municipal 2012 et sur la répartition des rôles en ce qui concerne la rédaction des articles. Il est souhaitable de disposer d'un maximum de photos pour l'illustration des sujets.

- **Points sur les travaux**

- Temple : les travaux de menuiseries sont bien avancés. La restauration de la voute en lambris est terminée. Les fenêtres sont changées. Le portail du cimetière également. Les travaux en cours portent sur la rénovation des tribunes. Les portes d'entrées seront ensuite rénovées. Les travaux de peinture exécutés ensuite. Une réunion va être organisée pour faire le point sur les travaux d'électricité notamment en ce qui concerne l'éclairage intérieur. Prévision de fin de travaux pour fin février.
- Passerelle : la passerelle est achevée et la réception des travaux prononcée. Celle-ci est ouverte au public. Des travaux complémentaires (prolongement barrières, cheminement piétons, aménagements espaces verts,...) sont à l'étude et notamment la réalisation d'escaliers coté rampe vers l'écomusée.
- Les travaux d'éclairage du stade sont en attente suite à la demande de production de pièces complémentaires pour la déclaration de travaux.
- Les visites sur le terrain pour l'élaboration du programme de la VC1 ont eu lieu.

- **Parc National des Cévennes : charte et organisation**

Le projet de charte adopté en juin 2012. Il est actuellement en phase d'enquête publique. Le Conseil Municipal reconnaît le travail de concertation conduit, apprécie les engagements proposés et les clarifications apportées. Néanmoins, de nombreuses réserves demeurent :

Ce document manque de clarté en termes de priorités, une quasi absence de plus value grâce à la négociation de programmes concertés. Les terres puissent être remises en culture au delà des 10 ans prévus afin de favoriser les installations, que l'écobuage puisse être réalisé dans le seul cadre de l'arrêté préfectoral y compris sur les chaos rocheux. Il devient urgent de réguler/contrôler les vautours. Nous sommes très vigilants sur les restrictions quant à l'entretien de nos routes nécessaires pour la sécurité de nos populations, sur le futur plan de circulation par massif, sur la mobilisation de la ressource en eau. En matière de routes, nous sommes plus particulièrement concernés par la Voie communale N°1. Le tourisme durable doit être traité autrement que par des interdictions...L'Homme doit rester la priorité face à la réintroduction ou protection d'espèces sauvages.

En conséquence, le Conseil Municipal, émet un avis réservé sur le projet actuel de charte.

Au-delà du projet de charte, il nous paraît judicieux de préserver un maillage territorial large des personnels sur le terrain, polyvalents et au contact proche des populations, agissant en animateurs et conseillers et non en brigade de police. Dans ce cadre là, le conseil municipal de la commune du Pont de Montvert exprime fortement les vœux suivant :

- l'écomusée du Mont Lozère, structure qui a démontré tout son intérêt, doit absolument être maintenue et renforcée.
- Il est en projet de regrouper les deux antennes du parc qui existent, l'une à St Etienne du Valdonnez et l'autre à Génolhac. Ces deux antennes sont situées en périphérie de la zone cœur du Parc mais encadrant celle-ci. Le regroupement en une seule antenne trouve sa logique dans un nouveau positionnement plus central au Pont de Montvert.

Le Conseil Municipal du Pont de Montvert exprime fortement ces demandes qui seront portées en annexe à l'avis sur la charte dans le cadre de l'enquête publique et par courrier au PNC

- **AEP**

Un point est fait sur les facturations d'eau 2012. Il est évoqué le cas d'habitations qui ne sont pas reliées au réseau public d'AEP mais à celui d'assainissement. Ces usagers devraient contribuer en toute logique en matière de taxe d'assainissement, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Par ailleurs le Conseil délibère favorablement pour les modalités de règlement du litige avec l'Hôtel les Sources du Tarn.

- **Délibérations**

Le Conseil Municipal délibère sur les sujets suivants :

- délibération de soutien à la motion pour le maintien de l'Aubrac, du Cévenol et la création d'une liaison ferroviaire Mende – Marvejols,
- demande de maintien de l'appui technique des services de l'Etat au travers de l'ATESAT et l'instruction de l'urbanisme,
- approbation de la participation communale aux frais de transports scolaires quotidien des enfants du primaire : 190 € par an à verser au Conseil Général
- approbation de la décision modificative du budget du SIVU a AEP,
- nouvelle désignation des délégués de la commune au SIVU de l'AEP :

Sont élus comme délégués titulaires :

- Madame Catherine BLACLARD
- Monsieur François FOLCHER
- Monsieur Frédéric FOLCHER
- Monsieur Alain JAFFARD

Sont élus comme délégués suppléants :

- Monsieur Maurice PLAGNES
- Monsieur Yves Elie LAURENT
- approbation pour la signature de la convention avec le SICTOM et la mise à disposition du personnel par arrêté du Maire,
- délibération de correction de la délibération initiale relative au prêt bancaire contracté auprès de la Caisse d'Epargne pour la passerelle,
- avis favorable sur le projet d'arrêté du PNC relatif à la réglementation de la circulation sur la VC1 et VC4. Ce projet, élaboré en concertation, prévoit :
 - interdiction de circulation, pour des raisons de sécurité liées aux conditions

hivernales, de Villeneuve au Mas de la Barque et de Montgros à l'Hopital du 15 décembre au 15 mars sauf pour les propriétaires, les exploitants, les chasseurs et les personnels de service et de secours ,

- interdiction totale de circulation sur la VC1 de Bellecoste au Mas de la Barque en cas d'enneigement.

- **Compte rendu de réunions**

- une réunion de travail sur la procédure en cours de régularisation des captages d'AEP a eu lieu le 30 novembre Elle réunissait les services de l'Etat (Police de l'eau et Agence Régionale de Santé, le Conseil général, le parc National, J Paul Velay, François Folcher et Alain Jaffard représentants du SIVU et leur maître d'œuvre dans la conduite de cette procédure.
- SICTOM : F Folcher a participé à une réunion où a été évoqué le fonctionnement de la déchetterie du Pont de Montvert,
- Gîtes de Champlong : une réunion de bilan de fonctionnement avec l'ONF a été tenue. Conclusions : bilan financier très faiblement positif (940 € de recettes pour la commune), décision de reconduire encore l'expérience mais nécessité de revoir les tarifs non attractifs car trop élevés et compléter l'équipement du Gîte (télévision, machine à laver,..).

- **Protection sociale des employés**

Les collectivités territoriales ont la possibilité de prendre en charge une partie du coût de la protection sociale complémentaire de leurs agents. La commune pratiquait déjà ce principe en assumant 20% de ces cotisations ; Il fallait toutefois que l'agent soit à la Mutuelle de la Fonction publique Territoriale. Cette possibilité est étendue à d'autres mutuelles qui ont reçus un agrément. Le Conseil Municipal décide de maintenir le principe d'une participation à la cotisation pour ce régime complémentaire et de la moduler en fonction de la situation familiale Cette participation sera de :

- 10 € pour une personne seule, 20 € pour un couple plus 5 € par enfant à charge pour la complémentaire santé,
- 10 € pour la cotisation garantie maintien de salaire.

- **Commune de Vialas**

Le Conseil municipal déplore la décision prise de rattacher la commune de Vialas à la communauté de communes de Génolhac (sur demande du Conseil Municipal). Une grande partie des habitants de la commune de Vialas avaient pétitionné contre ce rattachement. Les autres communes du canton ont exprimés à maintes reprises leur opposition à cette décision qui fragilise notre Communauté de Communes. Par ailleurs cette décision aurait du faire l'objet d'un débat et vote au sein de la Commission Départementale en charge de l'Intercommunalité, animé par le préfet, lequel a refusé que ce vote est lieu malgré la production de la pétition des habitants de Vialas. Un recours est donc probable contre cette décision administrative.

- **Courriers des administrés**

- Mr Malachanne, représentant la Colonie de Grisac « Le Gai Soleil » souhaite un

rendez vous pour traiter des problèmes d'assainissement. Une réunion sera programmée à cet effet.

- Une dame nous a adressé une dizaine de cartes postales anciennes du Pont de Montvert en nous proposant de les vendre. Quatre cartes seront achetées.
- Mr LOPEZ sollicite l'autorisation d'installer un mobil-home à l'année au camping de Gilliaou. Après en avoir débattu, le Conseil donne un avis défavorable à cette demande,
- Bruno CHAPELLE a sollicité la commune pour savoir si à l'occasion des travaux d'enfouissement du réseau MT, la desserte de sa jasse et de la maison en bordure du Martinet soient raccordés. Les travaux actuels réalisés à l'initiative d'ERDF n'ont pas pris en compte ce projet. Il faut donc que cet administré s'adresse à ERDF.

- **Questions diverses**

- Mr OZIL projette de s'installer comme mécanicien automobile sur la commune. Il a sollicité une aide de notre part pour assumer les investissements nécessaires à son installation. Considérant l'intérêt de l'installation d'un mécanicien au Pont, le Conseil décide d'attribuer une aide de 2000 € à ce projet.
- Alain Jaffard rend compte d'un contact avec Melle Clémence MALLET au sujet d'un éventuel accueil de chantiers Internationaux, regroupant des jeunes de multiples pays. Une réunion de présentation et prévue à ce sujet avec la communauté de communes.
- le conseil municipal valide le principe de la reconduction de l'aide à la famille tchéchène,
- approbation du devis de Benjamin CHAPELLE pour la réparation de la porte de secours de la salle polyvalente : 1535 € TTC
- le devis de la cyber base pour la formation au logiciel Excel des agents de la commune sera rediscuté avec eux,
- le Conseil évoque le classement de l'OT et du classement en station touristique qui fera l'objet d'un débat dans un prochain Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h30.
Prochain Conseil Municipal le 18 janvier 2013 à 20h30.

Le secrétaire de séance
Alain Jaffard